

Optimist International dirigera un programme annuel sur les bourses d'études OJOI. Optimist International fournira des bourses d'études (payable selon l'équivalent des devises américaines) totalisant 6 000 \$ par année. L'approbation finale quant aux paiements de toutes les bourses d'études aux gouverneurs et au Membre par excellence OJOI, pour le lauréat qualifié, dépend du directeur général.

Un chèque sera émis au nom du gagnant et sera envoyé à l'institution d'enseignement qu'il fréquentera après avoir terminé ses études à l'école secondaire.

Les sommes doivent être utilisées pour des dépenses liées à l'éducation scolaire; paiement de frais, de cours, du logement, etc. et pour l'achat de livres, d'équipements spécialisés ou tout autre matériel scolaire. Ces articles peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, l'achat d'un ordinateur et tout autre équipement associé, l'achat d'outils spécialisés, d'instruments de musique, d'uniformes ou de voyages en lien avec l'éducation scolaire.

La distribution des bourses d'études doit être faite en conformité avec les critères des dispositions légales des bourses d'études, comme fournis aux lauréats. Ces dispositions légales représentent un engagement qui a préséance sur les changements apportés aux politiques d'Optimist International.

(Mars 1994; déc. 1994; mars 1997; déc. 2003)